

# PROGRAMME ALLOCATION-LOGEMENT



**Vous avez  
un faible revenu?**



**Vous avez au moins  
un enfant à charge *ou*  
vous avez 50 ans ou plus?**



**Vous pourriez bénéficier  
d'une allocation-logement  
pouvant atteindre  
100 \$ par mois.**



Communiquez avec **Revenu Québec** :

Montréal.....514 940-1481

Québec.....418 266-1016

Sans frais.....1 855 291-6467

(option 2, option 2)

# CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

2021-2022

Type de votre ménage	Le loyer* mensuel de votre ménage est supérieur ou égal à**	Le revenu annuel net de votre ménage est inférieur ou égal à***
Personne de <b>50 ans ou plus</b> habitant dans une maison de chambres	198 \$	18 364 \$
Personne avec <b>1 enfant ou plus</b> habitant dans une maison de chambres		
Personne seule de <b>50 ans ou plus</b>	308 \$	18 364 \$
Couple sans enfants dont au moins une des personnes est âgée de <b>50 ans ou plus</b>	398 \$	27 971 \$
Famille monoparentale avec <b>un enfant</b>		
Couple avec <b>un enfant</b>	434 \$	27 971 \$
Famille monoparentale avec <b>deux enfants</b>		
Couple avec <b>deux enfants</b>	460 \$	27 971 \$
Famille monoparentale avec <b>trois enfants</b>		
Couple avec <b>trois enfants ou plus</b>	486 \$	27 971 \$
Famille monoparentale avec <b>quatre enfants ou plus</b>		

\* Le programme Allocation-logement s'applique également au remboursement d'un prêt hypothécaire.

\*\* Si vous payez l'électricité ou le chauffage, vous pourriez être admissible au programme même si votre loyer est inférieur aux sommes indiquées.

\*\*\* Il s'agit du revenu net de l'année d'imposition 2020, excluant la pension alimentaire mensuelle reçue (pour un maximum de 350 \$ par enfant).